

Avis voté en plénière du 14 décembre 2016

La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

Déclaration du groupe CGT-FO

Malgré des délais et une méthode de travail à revoir indiscutablement, le groupe FO tient à saluer le travail des sections, des rapporteurs et des administrateurs.

A l'annonce de l'initiative de la Commission européenne en mars dernier de lancer cette consultation sur un socle européen des droits sociaux les questions légitimes se sont posées : c'est quoi ? Quels enjeux ? Et que veut-on en faire ?

Une vaine promesse ? Creusant encore un peu plus le fossé qui existe entre l'Europe, les citoyens et travailleurs européens pour qui l'Europe n'est plus facteur de progrès social ? Ou une vraie ambition sociale pour l'Europe ?

La question se pose toujours, car l'inquiétude subsiste encore sur la nature contraignante du socle qui pourrait se résumer à une coquille vide et se limiter à une série de lignes directrices, voire même aboutir à une Europe sociale à la carte.

Compte tenu des contraintes déjà citées, et pour répondre à la saisine, le choix a été fait de rappeler en premier lieu, les principes et les conditions qui feraient de cette initiative une réussite, en déclinant dans une seconde partie des chantiers prioritaires, limités en nombre.

Il a donc été demandé à chaque groupe de donner ses chantiers prioritaires.

Le groupe FO a insisté sur la mise en place d'un salaire minimum européen, sur un droit à l'indemnisation chômage mais aussi sur l'inscription des droits collectifs, revendications que nous portons avec la Confédération européenne des syndicats

Il est regrettable que les droits collectifs ne fassent pas partie en tant que tels des chantiers prioritaires même si le rôle des interlocuteurs sociaux est mentionné. Un vrai dialogue social doit être mis en place au niveau de la zone euro renouant avec l'esprit des entretiens de Val Duchesse.

De même, nous déplorons que la partie consacrée à l'égalité femmes hommes se résume en termes de recommandations aux seules questions, évidemment importantes, du congé maternité et du droit à l'interruption volontaire de grossesse. La problématique plus générale des congés parentaux ainsi que celle de l'égalité salariale auraient dû faire partie à notre avis des recommandations.

Néanmoins, le fait d'avoir ciblé la reconnaissance d'un droit à l'indemnisation chômage, assurant un certain niveau de couverture et montant d'indemnisation, plutôt que la création d'une assurance chômage européenne qui viendrait percuter les systèmes nationaux, nous satisfait car nous restons ainsi sur une logique de droits.

Pour le groupe FO, le socle doit en effet inclure la question des droits sociaux, consolider l'acquis social européen, mieux l'appliquer, encourager les interlocuteurs sociaux européens et nationaux à se l'approprier, aller vers des objectifs plus contraignants, établir un ensemble de droits sociaux applicables à tous en Europe,

viser la convergence vers le haut, inscrire des droits nouveaux, des objectifs concrets et tangibles pour les travailleurs.

Dans son orientation globale, l'avis partage en grande partie ces priorités, il contient néanmoins des recommandations de nature et portée diverses.

Le plus important est d'avoir clairement mis en avant les principes de convergence ascendante, d'effectivité et de portabilité des droits indispensables pour ne pas faire de cette initiative une occasion ratée, pour éviter la perception d'une Europe machine à remettre en cause les droits et inapte à assurer le progrès économique et social.

Pour l'ensemble de ces raisons le groupe FO a voté favorablement cet avis.